



Compte-rendu de la Session d'Automne 2021 de la Section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique

25-29 Octobre 2021

Membres présents :

- Nathalie Appel, IR, DR6
- Valérie Berthé, DR CNRS, IRIF
- Jérémie Bourdon, PU, LS2N
- Nicolas Bousquet, CR CNRS, LIRIS
- Johanne Cohen, DR CNRS, LISN
- Patricia Georgeon, TCE, LIS
- Yves Grandvalet, DR CNRS, HEUDIASYC
- Katia Jaffres-Runser, MCF, IRIT
- Arnaud Legrand, DR CNRS, LIG
- Anca Muscholl, PU, LABRI
- Anastasia Paparrizou, CR CNRS, CRIL
- Michael Poss, DR CNRS, LIRRM
- Maria Potop-Butucaru, PU, LIP6, *membre du bureau*
- Romain Rouvoy, PU, CRISTAL
- Yolande Sallent, IE, DR20
- Thomas Seiller, CR CNRS, LIPN, *secrétaire scientifique*
- Pierre Senellart, PU, DI ENS, *président*
- Ye-Qiong Song, PU, LORIA
- Alain Tchana, PU, LIP, *membre du bureau*
- Hélène Waeselynck, DR CNRS, LAAS, *membre du bureau*

Des membres de l'INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section :

- Ali Charara, directeur de l'INS2I
- Olivier Serre, directeur adjoint scientifique Section 6
- Laurence Duchien, chargée de mission Section 6
- Mohand-Saïd Hacid, chargé de mission Section 6

Voici l'essentiel des tâches qui incombait à la section lors de cette session :

- propositions en vue des changements de grade de chercheurs
- étude des demandes de reconstitution de carrières
- étude de demandes de changement de direction et co-direction d'unités
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires
- confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que désignation de leur directeur de recherche
- examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques
- proposition de candidats pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS.

1 Échanges avec Ali Charara

La session d'automne commence par un échange avec le directeur de l'institut.

L'échange commence autour du rôle de la section et de ses relations avec l'institut. Ali Charara déclare souhaiter établir une relation de confiance avec la section. Il prévoit en particulier d'échanger régulièrement avec les président·e·s des sections auxquelles l'institut est rattaché. Il est demandé à la section de faire attention à ne pas laisser de lacunes dans l'évaluation et éviter les renvois d'une section à une autre, notamment sur les sujets à la frontière de plusieurs sections comme l'apprentissage statistique.

Un point est ensuite fait sur les différentes évaluations effectuées par les sections du CoNRS (Comité National de la Recherche Scientifique).

1.1 Évaluations de chercheurs et chercheuses

La discussion commence autour de la signification des différents avis pouvant être donnés par la section durant les évaluations. Un *avis favorable* signifie que l'activité du chercheur ou de la chercheuse est conforme. Un *avis différé* est donné lorsque l'évaluation est renvoyée à la session suivante en raison d'éléments insuffisants dans le dossier. Un *avis réservé* signifie que quelques éléments nécessitent d'être revus. Un *avis d'alerte* exprime une inquiétude quant à l'activité du chercheur ou de la chercheuse évalué·e. Au-delà de ces avis, la section a également la possibilité de *voter l'insuffisance professionnelle*. Il est rappelé qu'un avis réservé ou d'alerte donne lieu à une procédure de *suivi post-évaluation* impliquant la direction des ressources humaines du CNRS, l'institut, et le président de la section. Cette procédure n'est pas une sanction mais a pour objectif de comprendre les raisons des manquements relevés par la section et d'y trouver une solution. Le pourcentage de chercheurs et chercheuses de la section actuellement concerné·e·s par un tel suivi est de 4%.

Afin d'améliorer le suivi des chercheuses et chercheurs, l'institut a mis en place des journées de suivi à 3 ans et à 7 ans (après le recrutement). Les nouveaux et nouvelles recrutés sont de plus contactés par les DAS (directeur ou directrice adjoint·e scientifique) ou chargé·e·s de mission de l'institut environ 6 mois après leur arrivée.

La section exprime son souhait d'être informée des départs en détachement et disponibilité des chercheuses et chercheurs. L'institut propose d'informer la section sur ces événements lors des sessions de printemps et d'automne.

Une question est posée par un membre de la section sur les attentes concernant la participation à l'enseignement des chercheuses et chercheurs. L'institut déclare que les missions d'enseignement peuvent faire partie de l'activité de ceux-ci dans certaines mesures, indiquant un volume type raisonnable d'au plus 64h/an.

1.2 Évaluations de GdR

Concernant les évaluations d'unités, Ali Charara rappelle que le CNRS ne considère plus les GdR (Groupements de Recherche) comme des unités. Les instituts sont donc libres de choisir s'ils souhaitent soumettre les avis concernant ceux-ci aux sections. L'INS2I a décidé de continuer à demander l'avis de la section sur ces dossiers.

1.3 Évaluations des demandes de délégations

Il est rappelé que les demandes de délégations sont évaluées en trois phases :

- Phase 1. Évaluation scientifique des dossiers : la section produit un avis sur la demande ;
- Phase 2. Discussion entre le CNRS et les sites universitaires : les universités produisent un avis ;
- Phase 3. Le CNRS décide de l'attribution des délégations.

Pour information, l'institut communique les chiffres concernant les demandes de délégations déposées en 2020 : 87 demandes ont été reçues, dont 58 ont été retenues. Il est important de noter que les DU (directeurs et directrices d'unités) en faisant la demande se voient attribuée une demi-délégation de manière quasi-systématique. Les DU sortants sont également encouragés à faire une demande de délégation sur projet.

1.4 Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

L'institut informe la section que des primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) sont quasi-automatiquement attribuées aux nouvellement recruté-e-s dans le corps des Chargés de Recherche Classe Normale (CRCN). Une fois cette attribution effectuée, l'institut dispose d'une vingtaine de PEDR supplémentaires qu'il attribue à des chercheurs et chercheuses en faisant la demande. La section peut décider de participer à l'évaluation des demandes ou non.

1.5 Propositions pour les Médailles

La section peut faire des propositions pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent. L'institut précise que le profil attendu pour une médaille de bronze est celui d'un jeune chercheur ou une jeune chercheuse (moins de 7 ans d'expérience depuis leur recrutement CR ou MCF). Les médailles d'argent sont quant à elles attribuées aux chercheuses et chercheurs en pleine activité et dont les contributions sont reconnues au niveau international.

1.6 Recrutement

L'institut et la section échangent à propos des recrutements et du concours à venir. L'institut souhaite recruter sur des thématiques prioritaires similaires à celles des années précédentes. Un membre de la section demande comment est traitée l'évolution de carrière des chercheurs et chercheuses recruté-e-s en CDI. La direction de l'institut déclare qu'il y en a très peu, que ces collègues sont gérés directement au niveau de la direction du CNRS, et que la question de leurs évolutions de carrière y est actuellement à l'étude.

2 Fonctionnement de la section

Durant cette première session, les membres de la section ont également pris certaines décisions concernant le fonctionnement de celle-ci.

2.1 Conflits d'intérêts : définition

La section décide d'établir les règles suivantes concernant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient se présenter au cours de ses activités, et ce qu'elles impliquent pour le-s membre-s concerné-e-s.

Conflits majeurs. La section considère qu'il y a un conflit d'intérêt majeur dans les dossiers impliquant vis-à-vis des membres de la section :

- un conjoint, un membre proche de la famille, etc.
- une relation professionnelle très étroite (telle que jugée par la section)
- une relation hiérarchique directe très récente
- pour le recrutement des CR, un ancien doctorant ou ancienne doctorante

Conflits mineurs. La section considère qu'il y a un conflit d'intérêt mineur dans les dossiers impliquant vis-à-vis des membres de la section :

- un collaborateur ou une collaboratrice récent·e (articles rédigés dans les 5 dernières années, collaboration en cours, etc.)
- un·e membre du même laboratoire dans les 2 dernières années
- pour le recrutement des CR, un·e candidat·e ayant soutenu sa thèse dans le même laboratoire
- pour le recrutement des CR, un·e candidat·e proposant la même équipe d'accueil (ou le même laboratoire si le membre de section est dans l'équipe de direction)
- pour le recrutement des DR, un·e ancien·ne doctorant·e

Par ailleurs, un membre de la section peut se déclarer en conflit mineur ou majeur dans d'autres cas s'il en ressent le besoin. En revanche, les situations suivantes ne constituent pas un conflit :

- appartenance à un projet commun sans collaboration
- appartenance à un même domaine ou communauté scientifique
- participation à un jury de thèse ou d'HdR (même en tant que rapporteur ou rapportrice)

2.2 Conflits d'intérêt : conséquences

En situation de concours. En cas de conflit majeur, le membre de la section se retire du concours (après le jury d'admission sur dossier dans le cas du concours CR). En cas de conflit mineur, il ou elle ne s'exprime pas sur le dossier, même par le biais d'un vote, mais peut éventuellement répondre à une question ne portant pas directement sur le ou la candidat·e en cas de sollicitation.

Dans d'autres situations (évaluations, promotions, expertises, etc.). Le membre concerné par un conflit (majeur ou mineur) ne s'exprime pas et peut sortir de la salle pendant la discussion.

Cas des propositions de médailles. La section a décidé de ne pas évaluer les propositions de nominations qu'elle reçoit pour les médailles de bronze ou d'argent concernant des chercheurs et chercheuses travaillant dans la même équipe que l'un ou l'une de ses membres. Elle transmettra cependant à l'institut les dossiers écartés par cette règle.

2.3 Règles supplémentaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un dossier, notamment concernant des domaines qui leur sont peu familiers, les membres de la section peuvent être amenés à souhaiter obtenir des informations à partir de sources externes. La section discute des problèmes éthiques liés à certaines demandes, et il est décidé les règles suivantes :

- Un membre de la section ne peut pas solliciter d'avis extérieur sur une personne ou un résultat précis ;
- Un membre de la section peut solliciter des avis extérieurs sur la qualité de supports de publication ;
- La section peut décider collectivement de solliciter un avis extérieur sur un résultat précis.

2.4 Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

La section décide de ne pas participer à l'évaluation des PEDR. Elle vote la motion suivante :

La section 06 du comité national décide de ne pas participer au processus des PEDR.

La section 06 affirme par ailleurs son opposition à la logique des PEDR qui ne répond ni aux besoins de revalorisation des carrières, en particulier celle des jeunes chercheuses et chercheurs, ni à la reconnaissance de l'activité scientifique des chercheuses et chercheurs de la section.

(Votes pour : 17, Votes contre : 0, Abstentions : 3)

2.5 Communication avec les chercheurs

Rapports de section. La section discute du format à donner aux rapports de section, en particulier ceux produits à l'issue des évaluations de chercheuses et chercheurs. Il est décidé de communiquer des rapports informatifs, permettant aux chercheurs de comprendre la perception de leur dossier par la section, et incluant des recommandations.

Transmission des comptes-rendus. La section décide également de transmettre les comptes-rendus des sessions d'automne et de printemps aux directeurs et directrices d'unités afin d'augmenter la visibilité de ses travaux et décisions.

Rencontre avec les chercheurs. La mandature précédente avait organisé une journée de rencontre avec les chercheuses et chercheurs, incluant notamment une présentation de la section, ses membres, son rôle et son fonctionnement, et des entretiens individuels pour les chercheurs qui le souhaitent. La section discute de la possibilité d'organiser une telle rencontre afin de présenter la nouvelle mandature, et décide de prévoir la tenue de celle-ci en fin d'année 2022 ou début d'année 2023.

2.6 Concours Chercheuses et Chercheurs 2022

Concours DR. La section décide de procéder à l'audition des candidat·e·s au concours DR. Ces auditions auront lieu du 28 au 30 Mars 2022.

Critères d'évaluation. La section met à jour ses critères d'évaluation. Ceux-ci seront détaillés dans un document mis à disposition sur le site de la section début décembre au plus tard.

Référent·e·s parité et handicap. La section nomme Mme Maria Potop-Butucaru en tant que référente parité et référente handicap.

3 Activités de la section (évaluations et expertises)

3.1 Titularisations

La section étudie 7 demandes d'avis sur des titularisations dans le corps des chargés de recherche classe normale (CRCN), et donne 7 avis favorables.

3.2 Confirmation d'affectation des lauréat·e·s DR

La section étudie 8 demandes de confirmation d'affectation des lauréat·e·s DR du concours 2021, et donne 8 avis favorables.

3.3 Confirmations d'affectation des lauréat·e·s CR et désignation des directeur de recherches

La section étudie 10 demandes de confirmation d'affectation des lauréat·e·s CR. Il lui est également demandé de désigner des directeurs ou directrices de recherche pour chacun des candidat·e·s. Ceux-ci étaient traditionnellement choisis par la section 6 parmi les membres de rang A de l'équipe d'accueil. Cette année, il lui est demandé de désigner la personne de leur choix, *à l'exception des membres du laboratoire des stagiaires (notamment le directeur d'unité ou le chef d'équipe)*. Ainsi, les directeurs et directrices de recherche désigné·e·s peuvent :

- être ou non membres de la section ;
- être un CR ou un DR CNRS ;
- être un personnel non CNRS (PU, MCF, chercheur ou chercheuse d'autres établissements) ;

- avoir ou non une HDR.

3.4 Reconstitution de carrière

La section étudie 1 demande de reconstitution de carrière et donne un avis favorable.

3.5 Évaluation d'écoles thématiques

La section devait se prononcer sur 9 demandes d'écoles thématiques. Elle donne :

- 7 avis Très Favorable, pour les écoles ALEA 2022, DATA SDUE, EPIT ML, IA2, JNCF 2022, LOGIQUE LINEAIRE
- 1 avis Favorable, pour l'école BIG SPORTS DATA
- 1 avis Réservé, pour l'école LOGIQUE ET TRANSDISCIPLINARITE

3.6 Expertises et avis divers

La section étudie quatre dossiers d'expertise concernant le projet de fédération QuantAlps, LIP6 (UMR7606), ISIR (UMR7222), et MdS (USR3441). Elle donne quatre avis Très Favorable.

La section étudie une demande d'avis de pertinence sur un renouvellement d'association avec le CNRS concernant le XLIM (UMR7252) et donne un avis Très Favorable.

La section étudie une demande de mise à disposition d'un chercheur et donne un avis Très Favorable.

La section étudie trois dossiers changement de direction d'unité et donne trois avis Très Favorable :

- PIMS - Europe (IRL3069), nouveau directeur Jayadev Athreya.
- MdS (USR3441), nouveau directeur Marc Baboulin, nouveau directeur-adjoint Edouard Audit.
- MathSTIC (FR3734), nouveau directeur Roberto Wolfler Calvo

3.7 Propositions de médailles

La section étudie les propositions de nomination pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent qui lui ont été communiquées par les directeurs et directrices d'unités et de GdR.

Médaille de Bronze. La section propose deux récipiendaires, classé-e-s par ordre alphabétique :

- Émilie Kaufmann (CRISAL)
- Vincent Neiger (LIP6)

Médaille d'Argent. La section propose deux récipiendaires, classé-e-s par ordre alphabétique :

- Véronique Cortier (LORIA)
- Eric Rivals (LIRMM)

3.8 Évaluations de chercheuses et chercheurs

La section effectue 51 évaluations de chercheuses et chercheurs à mi-vague, et donne 51 avis favorables.

3.9 Promotions CR → CRHC

La section étudie les candidatures déposées pour une promotion au grade de CRHC, et décide de communiquer le classement suivant à l'institut.

- 1. Radu Iosif

- 2. Genoveva Vargas-Solar
- 3ex. Russel Harmer
- 3ex. Dominique Larchey-Wendling

Pour les promotions au grade CRHC, l'ancienneté dans le grade CRCN revêt une importance significative. La section regrette que le nombre de candidat·e·s soit très inférieur au nombre de promouvables. La section rappelle que la promotion CRHC est indépendante d'une potentielle candidature (en cours ou à venir) à un recrutement DR2. À titre d'information, les candidatures sont ainsi réparties par échelon de référence :

	Promouvables Section 6	Candidat·e·s Section 6	Proposé·e·s
Échelon 10	32	4	4
Échelon 9	21	4	0
Échelon 8	31	2	0
Échelon 7	26	1	0

3.10 Promotions DR2 → DR1

Selon les chiffres communiqués par le CNRS, il y avait cette année un total de 56 promouvables DR1, dont 10 femmes. La section a reçu les dossiers de 23 candidat·e·s, dont 4 femmes. Après étude des dossiers de candidature, elle décide de communiquer le classement suivant à l'institut :

- 1ex. Patrick Baillot
- 1ex. Bernadette Charron-Bost
- 1ex. Rida Laraki
- 1ex. Leo Liberti
- 1ex. Stéphane Vialette
- 6. Ralf Klasing
- 7. Philippe Owezarski

3.11 Promotions DR1 → DRCE1

Selon les chiffres communiqués par le CNRS, il y avait cette année un total de 39 promouvables DRCE1, dont 5 femmes. La section a reçu les dossiers de 10 candidat·e·s, dont 1 femme. Après étude des dossiers de candidature, elle décide de communiquer le classement suivant à l'institut :

- 1ex. David Pointcheval
- 1ex. Michèle Sebag
- 3ex. Christian Bessiere
- 3ex. Thomas Ehrhard

3.12 Promotions DRCE1 → DRCE2

La section étudie les candidatures déposées pour une promotion au grade de DRCE2, et décide de communiquer le classement suivant à l'institut.

- 1. Alexis Tsoukiàs